

Energie : aides financières aux entreprises

Accueil → Actualités
→ Energie : aides financières aux entreprises
Publié le 17 janvier 2023

#Économie

Mise à jour le 31 janvier
2023

Le Gouvernement a annoncé des mesures pour atténuer les effets de la hausse des tarifs d'énergie. Des interlocuteurs locaux peuvent vous accompagner pour mobiliser ces dispositifs en fonction de la taille de votre entreprise et/ou des spécificités de vos contrats énergétiques.

Bouclier tarifaire, l'amortisseur électricité, étalement des factures, guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité : les dispositifs mis en place par l'Etat ont été recensés par les chambres consulaires qui accompagnent les entreprises pour mobiliser le bon dispositif selon sa situation et sa taille et consommation.

Dans les Côtes d'Armor, l'Etat s'est également mobilisé pour accompagner les entreprises au plus près du terrain.

Voici les liens et contacts utiles :

- Site de la
[Chambre des Métiers et de l'Artisanat \(https://www.artisanat.fr/energie-soutien-entreprises\)](https://www.artisanat.fr/energie-soutien-entreprises)
- [site national de la CCI \(https://www.cci.fr/crise-energetique/aides-financieres-aux-entreprises\)](https://www.cci.fr/crise-energetique/aides-financieres-aux-entreprises)
/ site des
[Côtes d'Armor \(https://www.cotesdarmor.cci.fr/actualites/hausse-des-prix-de-l-energie-les-dispositifs-d-aide-aux-entreprises\)](https://www.cotesdarmor.cci.fr/actualites/hausse-des-prix-de-l-energie-les-dispositifs-d-aide-aux-entreprises)

La CCI a mis en place un numéro unique pour répondre aux questions des entreprises : 0805 484 484

Un contact local de la CCI, pour les entreprises des Côtes d'Armor, est également à votre écoute :

Jean-Sébastien FLINOIS, Conseiller d'entreprise Développement Durable

T. 02 96 94 52 22 / M. 06 76 83 66 70

jean-sebastien.flinois@cotesdarmor.cci.fr

- L'interlocuteur de l'Etat dans les Côtes d'Armor : Gwendal LE CHENE, conseiller départemental à la sortie de crise
codefi.ccsf22@dgfip.finances.gouv.fr
/ T. 02 96 75 41 06 / M. 06 29 66 43 71
- Les entreprises de plus de 50 salariés peuvent contacter le Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) : Thierry CORMIER
thierry.cormier@dreets.gouv.fr
- Les entreprises de Saint-Brieuc Armor Agglomération peuvent également prendre contact avec notre direction Développement Economique : 02.96.77.20.40
economie@sbaa.fr

